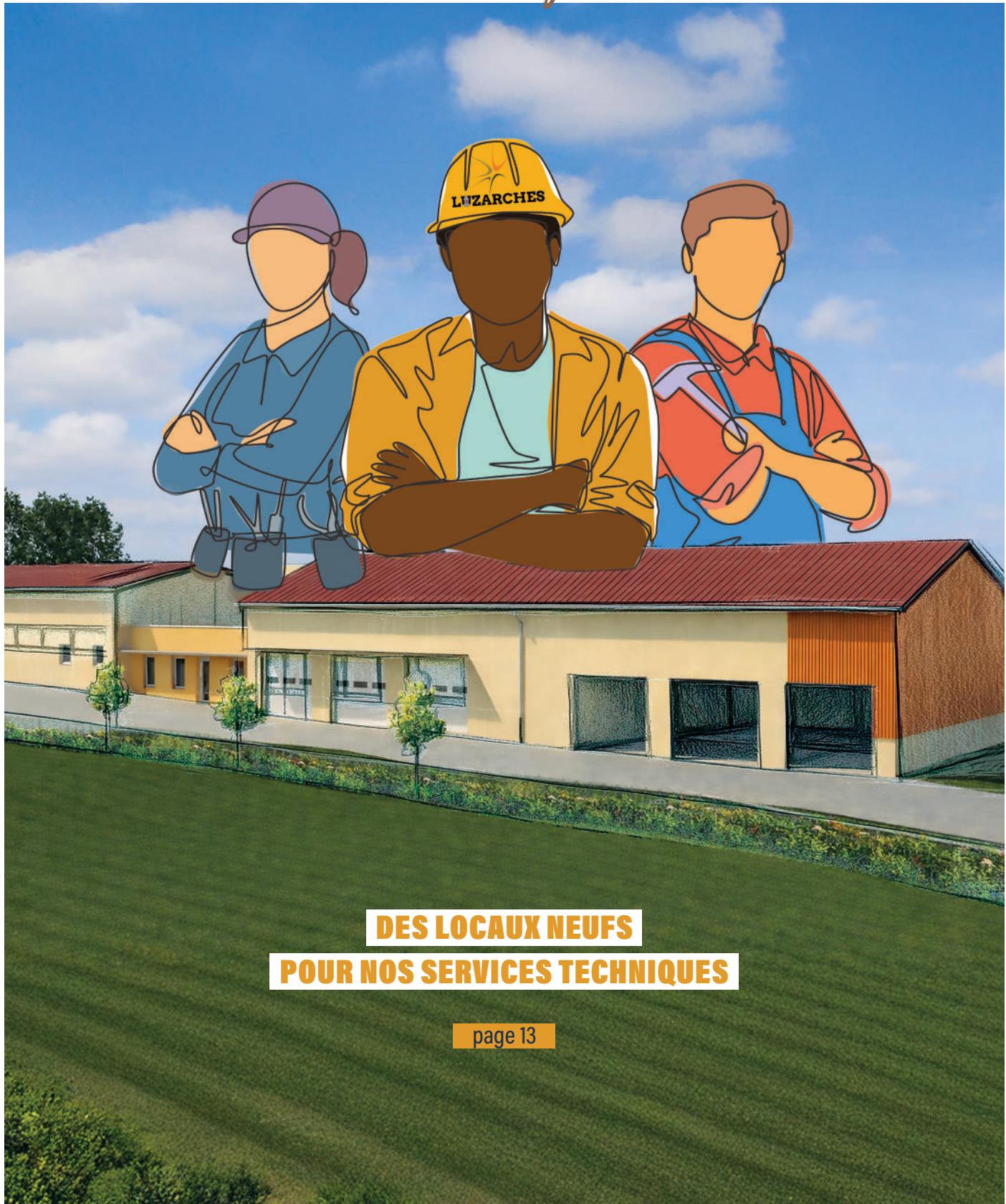


LUSARECA

Le mag



N° 16
Janvier 2026



**DES LOCAUX NEUFS
POUR NOS SERVICES TECHNIQUES**

page 13

ÉLECTIONS MUNICIPALES

ce qu'il faut savoir
pour être prêt à voter

page 11

CAUE

un partenaire local pour
vos projets de constructions

page 12

FRELON ASIATIQUE

bien agir...
au bon moment

page 24



O'Bento Oishi

Traiteur Japonais
Chinois

01.34.09.96.28

4 place de l'Ange - 95270 LUZARCHES
www.obento-luzarches.com

DU MARDI
AU DIMANCHE
11H00 - 14H30
17H00 - 22H00



La Maison
des Obsèques

GROUPE **VYV**

POMPES FUNÈBRES • MARBRERIE • CONTRATS OBSÈQUES

Ets RÉGIS-LESCARCELLE

LUZARCHES - 6 rue Charles de Gaulle

📞 01 30 35 00 95

N° HABILITATION : 23-95-0161 | N° ORIAS : 18006843

OUVERTURE
PROCHAINE
DE VOTRE COMPLEXE
FUNÉRAIRE AVEC
FUNÉRARIAUM À
LUZARCHES !

Permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7 et intervention à domicile

1^{er} RÉSEAU FUNÉRAIRE FONDÉ PAR DES MUTUELLES



Lavande Marguerite

Fleurs & cadeaux
Mariage - Anniversaire
Dernier hommage

Livraison à domicile
Vente à distance
fleuriste-luzarches.fr

3 rue Bonnet - 95270 LUZARCHES

Tél. 01 34 71 03 01



VOTRE AGENT ALLIANZ VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 2026 !



Retrouvez-nous au 11 rue Charles de Gaulle
du mardi au samedi

Une équipe à votre écoute pour vos assurances et votre avenir financier :

AUTO - HABITATION - SANTÉ - EMPRUNTEUR | ÉPARGNE - RETRAITE - PRÉVOYANCE

01 39 90 09 84 | h995071@agents.allianz.fr

Allianz

N° ORIAS : 21000820



Le sommaire



Conformément aux règles applicables encadrant la communication des collectivités en période préélectorale, le Maire ne pas publier d'éditorial personnel dans ce numéro du journal municipal.

Cette décision vise à garantir la neutralité et l'égalité de traitement, principes essentiels du débat démocratique.

Le journal municipal continue naturellement d'assurer sa mission d'information sur la vie communale et les services publics.

En bref

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie	p.04
Vidéoprotection : dispositif renforcé	p.04
Ouverture du salon JS Coiffure	p.04
Une plaque « Monument Historique » pour l'église Saint-Côme & Saint-Damien	p.04
Open Golf de Luzarches : une première édition réussie !	p.04
Des améliorations à la gare	p.05
Sécurisation de la sente derrière le Carrefour Market	p.05
Réaménagement de l'angle des rues Bonnet et Charles-de-Gaulle	p.05
Gîtes, AirBnB, locations... vos démarches pour la taxe de séjour évoluent	p.05
Fiers de nos Luzarchois	p.06
Remise en service de la BAV rue de Rocquemont	p.06
L'Ysieux mise en valeur	p.06
Reprise des ateliers informatiques	p.06

Santé & Salubrité publique

Gaz hilarant : interdiction formelle d'usage et de détention	p.07
--	------

Enfance & Jeunesse

Rentrée 2026-2027 : C'est l'heure des inscriptions scolaires ! ..	p.08
---	------

Citoyenneté

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement ! ..	p.10
Élections municipales : ce qu'il faut savoir pour être prêt à voter ..	p.11

Urbanisme & Services techniques

CAUE : un partenaire local pour vos projets de constructions ..	p.12
Des locaux neufs pour soutenir l'action quotidienne de nos services techniques	p.13

Environnement

Lutte contre la renouée du Japon : un effort collectif	p.14
Luzarches accueille de nouveaux habitants.... à coquilles ! ..	p.15

Rétrospective

p.16

Culture

Luzarches intègre la scène départementale du théâtre	p.18
Murs-murs de la Grande Guerre : Luzarches au coeur de la Mémoire	p.19

Histoire & Patrimoine

Jacques Foccart : l'homme de l'ombre de l'Élysée... et Luzarchois	p.20
---	------

Sport & Associations

Parole aux associations	p.22
-------------------------------	------

Prévention

Frelon asiatique : bien agir... au bon moment	p.24
---	------

État-civil / Agenda

p.25

Tribunes d'expression libre

p.26

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



À compter du **1^{er} janvier 2026**, les horaires de la mairie évoluent :

- **Lundi, mercredi, jeudi** : 9h-12h / 13h30-17h
- **Mardi** : 13h30-17h
- **Vendredi** : 9h-12h

Ces horaires correspondent mieux aux demandes des habitants tout en rajoutant encore deux heures supplémentaires d'ouverture hebdomadaire sans rendez-vous, soit 26 heures par semaines au lieu de 24 heures par semaine précédemment, ce qui est remarquable par rapport aux autres communes de taille comparable.

VIDÉOPROTECTION : DISPOSITIF RENFORCÉ

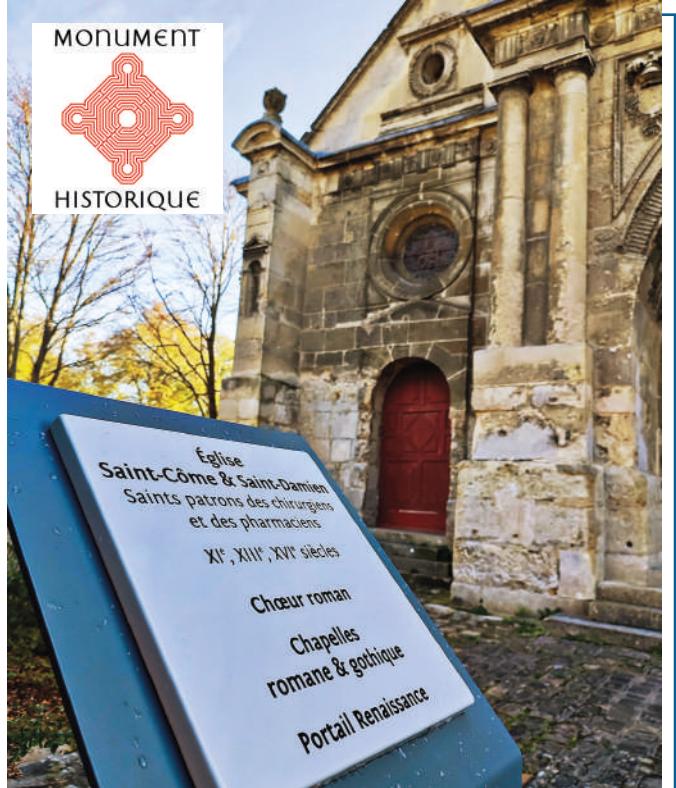
En 2025, 11 des 25 caméras de vidéoprotection installées à Luzarches ont été remplacées afin d'améliorer la qualité des images et la fiabilité du dispositif. Deux nouvelles caméras viendront bientôt compléter ce réseau : l'une au centre du hameau de Thimécourt, l'autre en bordure du city-stade. Leur mise en service est prévue pour mai 2026.

Parallèlement, la Communauté de communes, sollicitée notamment par Luzarches et Chaumontel, étudie les modalités de raccordement de nos caméras au centre de supervision départementale. Cette évolution permettra un visionnage en direct, renforçant ainsi l'efficacité globale du dispositif de sécurité.

OUVERTURE DU SALON JS COIFFURE

Le salon JS Coiffure a ouvert ses portes en novembre dernier, au 3 rue du Cerf. Il accueille femmes, hommes et enfants et propose coupes, brushings, colorations, soins capillaires et coiffure événementielle. Ouvert du mardi au samedi, sans interruption de 10h à 19h, les rendez-vous peuvent être pris directement en ligne sur la plateforme Planity.

UNE PLAQUE « MONUMENT HISTORIQUE » POUR L'ÉGLISE SAINT-CÔME & SAINT-DAMIEN



Une nouvelle plaque officielle « Monument Historique » a été installée devant l'église Saint-Côme & Saint-Damien. Cet ajout met en valeur ce patrimoine emblématique, classé depuis 1912. La prochaine pose concernera la halle du cœur de ville, dans le cadre de sa prochaine réhabilitation, également classée monument historique.

OPEN GOLF DE LUZARCHES : UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE !

La première édition du **Luzarches Open**, organisée le 15 novembre, a rencontré un vif succès. Après une compétition matinale et un déjeuner préparé par le Chef, la remise des prix s'est tenue en présence de notre Maire, M. Mansoux et notre Maire-adjoint aux sports, aux associations et à la jeunesse, M. Zeppenfeld.

L'après-midi, le **Family Open** a permis aux familles de relever 18 défis ludiques autour du golf et de la biodiversité, pendant que les jeunes de l'École de Golf plantaient de nouveaux arbres sur le parcours des Lacs.

Un grand merci à tous les participants ! Rendez-vous l'an prochain pour une 2^e édition encore plus belle.

CRÉATION DE NOUVELLES PLACES DE STATIONNEMENT



Afin d'améliorer l'offre de stationnement, **4 places de parking ont été aménagées rue du Pontcel et 3 places avenue de la Libération.**

Ces réalisations ont été **financées par le fonds des amendes du Val-d'Oise**, destiné à soutenir des aménagements favorisant la sécurité et l'organisation de l'espace public.

SÉCURISATION DE LA SENTE DERRIÈRE LE CARREFOUR MARKET



La sente longeant le Carrefour Market présentait des racines émergentes, pouvant provoquer des chutes. Ces racines provenaient d'une haie plantée en son temps sur l'emprise du Carrefour Market.

Grâce à une action de longue haleine de la municipalité auprès de la société Carrefour, celle-ci a accepté de réhabiliter à ses frais l'intégralité de la sente. Le passage est désormais sécurisé et plus confortable pour les piétons.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANGLE DU TROTTOIR DES RUES BONNET ET DU PONTCEL



La bordure du trottoir à l'angle de la rue Bonnet et la rue du Pontcel vient être modifiée afin d'améliorer la sécurité routière.

En effet, la configuration antérieure rendait difficile le virage à droite vers la rue du Pontcel, générant des situations de face-à-face entre automobilistes et parfois des accrochages.

GÎTES, AIRBNB, LOCATIONS... VOS DÉMARCHES POUR LA TAXE DE SÉJOUR ÉVOLUENT

À compter du 01/01/2026, la Communauté de Communes de Carnelle Pays de France devient l'unique collecteur de la taxe de séjour.

Pour faciliter vos démarches de gestion de la taxe de séjour, une plateforme de déclaration est désormais mise à votre disposition sur le site de la communauté de communes : carnelle-pays-de-france.fr/taxe-de-sejour/

Vous y retrouverez également une calculatrice en ligne, permettant la simulation des montants à collecter pour chaque séjour, et des ressources documentaires : délibérations, tarifs applicables, modèles de registres du logeur, etc.

Vos obligations légales en quelques lignes :

- Informer vos clients en affichant le tarif de la taxe de séjour applicable.
- Collecter la taxe durant le séjour et la mentionner distinctement sur les factures remises aux clients.
- Tenir à jour et conserver le registre où est mentionné quotidiennement le nombre de personnes hébergées.
- Déclarer pour chaque période vos nuitées assujetties et exonérées.
- Reverser intégralement, à la Communauté de Communes, les sommes perçues au titre de la taxe de séjour.

FIERS DE NOS LUZARCHOIS

À l'occasion de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants qui s'est tenu le 5 décembre, la municipalité a tenu à mettre à l'honneur cette année les bacheliers luzarchois ayant obtenu une mention très bien et plusieurs sportifs ayant réalisé de remarquables performances.

Ont été ainsi mis à l'honneur :

Bacheliers

- DANDRE Raphaël (mention Très Bien avec félicitations du jury)
- TAUPIAC Eva (mention Très Bien avec félicitations du jury)
- BOUAZIZ Willem (mention Très Bien)
- DABOUZ Lina (Mention Très Bien)
- KOALAL Yanis (Mention Très Bien)
- MANYRI Elouan (Mention Très Bien)

Sportifs

- CASSADER Benjamin (Jeux Écossais)
- BARBIER Alice (École municipale de Danse)
- DELCROS Maëlys (École municipale de Danse)
- LUCA Radu (Judo)
- NGUYEN Kim Loan (Judo)

REMISE EN SERVICE DE LA BAV RUE DE ROCQUEMONT



La Borne d'Apport Volontaire (BAV) des produits recyclés (jaune) rue de Rocquemont était neutralisée depuis plus d'un an à cause d'une inondation de la cuve qui survenait en cas de forte pluie. Pour pallier cette fermeture des containers de remplacement avaient été positionnés sur le site.

Après une étude effectuée conjointement par le Sicteub (syndicat qui gère le réseau des eaux pluviales) et le Sigidurs (Syndicat qui gère l'évacuation des déchets), la commune a fait aménager un caniveau « Acodrain » qui capte les eaux de ruissellement, afin d'empêcher que l'inondation de la cuve ne se reproduise.

Ainsi la remise en service de la BAV jaune rue de Rocquemont a été effectuée ce jeudi 18 décembre et tous les containers de remplacement ont été retirés.

L'YSIEUX MISE EN VALEUR



Dans la continuité des aménagements réalisés cet été à Thimécourt, un nouveau panneau de signalisation a été installé sur la route d'Hériaux afin de signaler le passage de l'Ysieux. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mise en valeur progressive du patrimoine naturel présent sur le territoire communal.

AMÉNAGEMENT DES ARRÊTS DE BUS DÉFINITIFS AVEC ABRIBUS DE LA LIGNE 100



Pour le confort des passagers, des arrêts de bus définitifs pour la ligne 100, conformes à la réglementation et équipés d'abribus, ont été aménagés de part et d'autre de la route des Bruyères.

Cet aménagement a été financé grâce à deux subventions : l'une accordée par Île-de-France mobilités et l'autre accordée par le fonds des amendes routières du département du Val d'Oise.

REPRISE DES ATELIERS INFORMATIQUE

Le Secours catholique de Luzarches reprend ses cours d'initiation à l'informatique. Ces séances, ouvertes à tous, ont lieu sur rendez-vous à la salle paroissiale.

Pour prendre rendez-vous : 06 27 05 40 37.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également contacter Bernard Brière au 06 16 36 18 68.

GAZ HILARANT : INTERDICTION FORMELLE D'USAGE ET DE DÉTENTION



Pour répondre à la hausse préoccupante de l'usage récréatif du protoxyde d'azote, la Ville de Luzarches vient d'adopter un arrêté municipal permanent interdisant sa vente, sa détention et sa consommation sur l'espace public.

Longtemps utilisé dans le secteur médical ou alimentaire, ce gaz – plus connu sous le nom de « gaz hilarant » – est aujourd’hui détourné pour ses effets euphorisants, notamment par les adolescents et jeunes adultes.

Les services de police et de propreté constatent quotidiennement de nombreuses cartouches abandonnées dans les rues, signe d'une consommation répandue. Au-delà des nuisances, cette pratique représente un réel danger : risques d'asphyxie, pertes de contrôle, troubles moteurs, altération de la mémoire... Les effets désinhibants du produit peuvent également entraîner des comportements à risque, y compris des accidents de la circulation.

L'arrêté vise aussi à lutter contre la pollution générée par l'abandon de cartouches sur la voie publique, dont le traitement inappropriate peut endommager les installations du syndicat de gestion des déchets.

Désormais, la détention, l'usage et la revente de protoxyde d'azote sont prohibés sur l'espace public, pour les mineurs comme pour les majeurs, hors usages strictement professionnels. Les forces de l'ordre peuvent procéder à la confiscation du matériel et verbaliser les contrevenants. Les commerçants doivent, quant à eux, vérifier la majorité des acheteurs.

Par cette mesure, la commune entend protéger la santé des jeunes, préserver l'environnement et garantir la tranquillité publique.

RENTRÉE 2026-2027 : C'EST L'HEURE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES !



Si votre enfant est né en 2023 ou si vous êtes nouvel arrivant à Luzarches, voici la démarche à suivre pour inscrire vos enfants à l'école.

Le dossier d'inscription est disponible en mairie ou directement sur le site internet de la ville. Une fois ce dossier complété et tous les documents indispensables rassemblés, vous devrez prendre rendez-vous avec le service scolaire de la mairie : 01.30.29.59.54 ou service.scolaire@luzarches.net

Documents à fournir (copies et originaux) :

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Livret de famille ou acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé

- Pièces d'identité des représentants légaux
- Justificatif d'exercice de l'autorité parentale et droit de garde (si concernés)
- Certificat de radiation pour les nouveaux habitants

Une fiche d'admission de votre enfant vous sera alors délivrée.

Le dossier est ensuite transmis directement par le service scolaire à l'école. Pour valider l'inscription, il vous suffira alors d'appeler les directrices d'écoles pour prendre un rendez-vous.

Vous procéderez ainsi à l'inscription définitive et vous pourrez visiter les locaux.

NOS ÉCOLES À LUZARCHES:



École maternelle Rosemonde Gérard
Adresse : 8 Place de la Garenne
Contact : 01.34.71.20.90



École élémentaire Louis Jouvet
Adresse : 14 rue des Selliers
Contact : 01.34.71.00.77

AIDE AU BAFA



Pour tous les Luzarchois (sur dossier), âgés de 17 à 25 ans.
Plus d'info sur: www.luzarches.net/jeunes17-25

PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN

Participation au financement



La Ville de Luzarches te
donne un coup de pouce !



Aide sous conditions

- Être luzarchois
- Avoir entre 18 et 25 ans
- Présenter un projet professionnel
- Effectuer 35 h d'activités citoyennes (services municipaux, associatifs)
- Être inscrit dans une auto-école sur la commune de Luzarches

Retrait des dossiers

- En mairie ●
- Direction des services à la population ●
- 01 30 29 54 54 ●

Plus d'info www.luzarches.net/jeunes17-25ans

BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Le recensement citoyen est une formalité obligatoire. Il est nécessaire pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté. Les jeunes qui n'ont pas effectué cette démarche dans les trois mois suivant leur 16^{ème} anniversaire peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.



Ce parcours s'effectue en deux étapes :

1. Le recensement

Cette démarche peut aujourd'hui être réalisée facilement en ligne grâce à un téléservice dédié. Avant de commencer, il est recommandé de préparer les documents nécessaires en version numérique : une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité ou passeport) ainsi que le livret de famille, incluant les pages concernant les parents et celle mentionnant le jeune concerné.

Pour effectuer le recensement, il suffit de créer un compte sur le site service-public.gouv.fr ou de se connecter via FranceConnect, puis d'accéder au service « recensement citoyen obligatoire » et de suivre les étapes indiquées. La procédure est rapide, entièrement dématérialisée et ne nécessite aucun déplacement.

Une fois la demande traitée par la mairie, l'attestation de recensement est déposée dans l'espace personnel du compte service-public.gouv.fr. Elle est également envoyée par courriel à l'adresse renseignée lors de la démarche, afin de pouvoir être conservée et imprimée en cas de besoin.

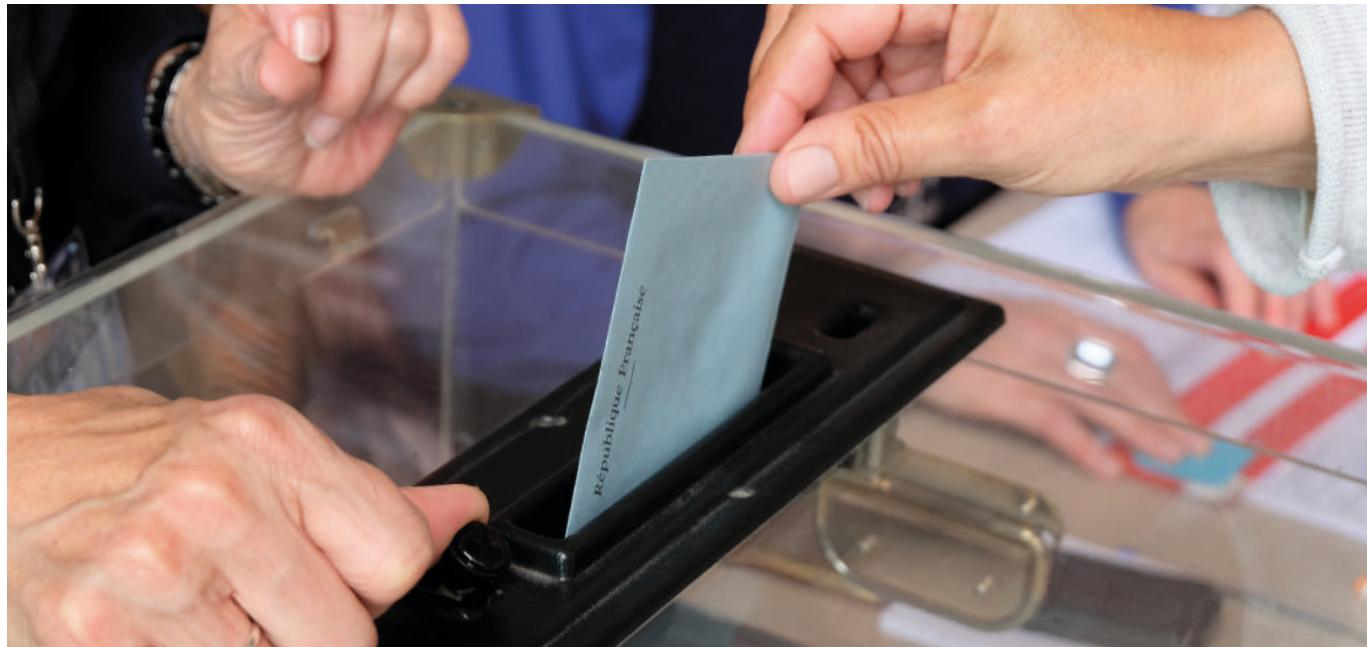
Ce document est indispensable pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'État, notamment le permis de conduire. À noter également que les informations recueillies lors du recensement permettront de faciliter l'inscription automatique sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, sous réserve de remplir les conditions légales requises.

2. La Journée Défense et Citoyenneté

Obligatoire pour tous les jeunes Françaises et Français âgés de 16 à 25 ans. Aujourd'hui, la JDC se transforme. Plus ludique, plus dynamique et plus immersive, elle propose une véritable expérience « Défense » où le jeune n'est plus spectateur de sa journée, mais acteur. L'inscription est également possible en ligne via service-public.gouv « Ma Journée Défense et Citoyenneté ».

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

– CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR ÊTRE PRÊT À VOTER



À l'approche des élections municipales 2026, prévues les 15 et 22 mars 2026, il est important de vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales et de connaître les démarches à effectuer pour voter sereinement.

Qui peut voter ?

Pour voter, il faut remplir deux conditions :

- Être de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne inscrit sur la liste électorale complémentaire pour les municipales
- Avoir au moins 18 ans la veille du scrutin
- Être inscrit sur la liste électorale de sa commune

S'inscrire (ou vérifier son inscription)

• Vous pouvez vérifier votre inscription ou l'adresse de votre bureau de vote en ligne sur service-public.fr via le service « interroger sa situation électorale ».

• Si vous n'êtes pas inscrit, trois options s'offrent à vous :

- Inscription en ligne (télé-service) jusqu'au **mercredi 4 février 2026**.
- Inscription sur place en mairie jusqu'au **vendredi 6 février 2026**.
- En cas de déménagement récent, acquisition de la nationalité française, 18 ans après la date du recensement, ou rétablissement des droits civiques, l'inscription est possible jusqu'au **5 mars 2026** pour voter aux municipales.

Documents requis pour l'inscription : justificatif d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois, et le formulaire Cerfa n°12669 si l'inscription se fait en mairie.

La carte d'électeur et la pièce d'identité

Après inscription, la carte d'électeur est généralement envoyée par courrier avant l'élection.

Mais attention : si vous ne la recevez pas, ce n'est pas rédhibitoire — le plus important est de présenter une pièce d'identité valide le jour du vote.

Quelques conseils pratiques

- Vérifiez dès maintenant si vous êtes bien inscrit : ne remettez pas cette vérification à la dernière minute.
- Vous êtes nouveau Luzarchois ? N'oubliez pas de vous **inscrire sur la liste électorale de la commune** avant la date limite.
- Conservez une pièce d'identité valide pour le jour du vote.
- Même si vous n'avez pas encore reçu votre carte d'électeur, présentez-vous au bureau de vote — vous pourrez voter sans elle.

Voter par procuration : une solution simple et accessible

Les électeurs qui ne pourront pas se rendre aux urnes ont la possibilité de voter par procuration. Cette démarche permet de désigner une personne de confiance, inscrite elle aussi sur les listes électorales de Luzarches, pour voter en votre nom. La procuration peut être établie en ligne sur maprocuration.gouv.fr, puis validée auprès de la gendarmerie ou d'un commissariat. Il est recommandé d'effectuer cette démarche le plus tôt possible afin de garantir sa prise en compte pour le jour du scrutin.



DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS EN MAIRIE

6 février 2026

CAUE : UN PARTENAIRE LOCAL AU SERVICE DE VOS PROJETS DE CONSTRUCTION



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme départemental créé pour aider collectivités comme particuliers à mieux comprendre et valoriser son cadre de vie. Architecture, paysage, urbanisme, environnement... Il conseille sur de nombreux projets.

Présent dans chaque département, le CAUE propose un appui neutre et pédagogique. Il ne délivre pas d'autorisations et ne remplace pas les services instructeurs, mais offre un regard complémentaire, fondé sur la connaissance fine du territoire et sur la volonté de préserver ses qualités patrimoniales, paysagères et architecturales.

Pour les collectivités, le CAUE est un partenaire précieux. Il peut accompagner l'élaboration de documents d'urbanisme, participer à la réflexion sur des aménagements publics, donner un avis sur des projets de construction ou de rénovation, ou encore animer des réunions de concertation. À Luzarches comme ailleurs, son rôle est souvent déterminant pour éclairer les choix, anticiper les besoins, harmoniser les interventions et intégrer les enjeux environnementaux dans les projets municipaux.

Les particuliers bénéficient eux aussi de cet accompagnement, totalement gratuit. Qu'il s'agisse d'une rénovation, d'une extension, d'une construction neuve ou d'un simple questionnement sur l'intégration paysagère d'un projet, le CAUE peut informer, conseiller et orienter. Les architectes et conseillers du CAUE aident à comprendre les contraintes locales, à mieux appréhender les règles d'urbanisme et à imaginer des solutions adaptées, aussi bien en termes d'esthétique que de fonctionnalité ou de performance énergétique. Leur démarche n'est jamais directive :

elle vise à offrir des clés de compréhension et à favoriser des choix éclairés.

À noter : les règles d'urbanisme s'appliquent à tous les projets, et leur non-respect peut entraîner des sanctions administratives ou financières. Faire appel au CAUE en amont permet justement de sécuriser ses démarches, de mieux comprendre le cadre réglementaire et d'éviter des erreurs parfois coûteuses.

Pour solliciter le CAUE, rien de plus simple : il suffit de prendre rendez-vous via le service urbanisme de la communauté de communes Carnelle Pays-de-France (C3PF). Des permanences, animées par un conseiller du CAUE, sont proposées en Mairie de Viarmes de 14h à 17h à l'attention des habitants du territoire. Les particuliers sont reçus en entretien, sur la base des documents qu'ils souhaitent présenter (plans, photos, esquisses, extrait cadastral...). Ces échanges, confidentiels et sans engagement, permettent d'obtenir un premier avis professionnel avant de se lancer dans un projet.

CONTACTER LE SERVICE URBANISME DE LA C3PF

- Adresse : Hôtel de ville - Place Pierre Salvi - 95270 Viarmes
- Téléphone : 09 78 47 34 17 | 01.34.71.94.06 (standard n°1)
- Courriel : urbanisme@c3pf.fr
- Site web : www.carnelle-pays-de-france.fr/services/urbanisme/permanences-du-caue95/

DES LOCAUX TOUT NEUFS POUR ACCUEILLIR NOS SERVICES TECHNIQUES



Face à l'évolution des besoins de la commune et à l'inadaptation des locaux existants, la municipalité a engagé la construction d'un nouveau centre technique municipal, entièrement repensé. Cet équipement moderne et fonctionnel vise à améliorer les conditions de travail des agents tout en optimisant la gestion du matériel et des véhicules.

Les services techniques municipaux comptent aujourd'hui 10 agents. Les moyens humains demeurent modestes au regard de la population communale et de la diversité des missions assurées quotidiennement par ces services essentiels .

Depuis de nombreuses années, la commune ne disposait pas de locaux réellement adaptés, tant pour l'accueil du personnel que pour le stockage du matériel. Après avoir occupé d'anciens hangars de la DDE, mal agencés et situés à proximité immédiate de la gare, les équipes avaient été relogées il y a une dizaine d'années dans des bâtiments exigus, éloignés du centre-ville, au bout de la rue de Rocquemont. Ces locaux, appartenant au Golf de Montgriffon, sont actuellement loués par la commune pour un montant d'environ 3 000 € par mois, à proximité des services techniques du Golf et de l'hôtel.

Consciente de l'importance stratégique des services techniques et des conditions dans lesquelles ils exercent leurs missions, la municipalité a inscrit la construction d'un nouveau centre technique municipal dans son Contrat d'Aménagement Régional, cofinancé par la Région Île-de-France et le Département du Val-d'Oise.

Le futur équipement sera implanté 10 allée des Cerisiers, sur un terrain communal d'environ 3 000 m², acquis sous la municipalité dirigée par Monsieur Patrick Decolin et réservé depuis à cet usage. Le site bénéficie d'un double accès, depuis l'allée des Cerisiers et l'allée de la Grenouillère. Il comprend également un hangar existant d'environ 200 m², dont l'aménagement est prévu dans le cadre d'une seconde tranche de travaux.

La première tranche, actuellement engagée, comprend :

la création des voies d'accès au site ;

la construction d'un bâtiment neuf d'environ 450 m², accolé au hangar existant.

Ce nouveau bâtiment accueillera les espaces de vie des agents (vestiaires, sanitaires, bureaux, salle de réunion), ainsi que les zones de stationnement et de stockage des véhicules et du matériel.

Le projet avait été temporairement interrompu à la suite de l'effondrement de la toiture du dojo, événement qui avait mobilisé en priorité les services techniques. Depuis, les études ont été finalisées, le permis de construire obtenu et le marché public de travaux lancé, pour un montant d'environ 900 000 € HT.

Les travaux débuteront en janvier 2026, pour une mise en service prévue à la fin de l'année 2026.

LUTTER CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON : UN EFFORT COLLECTIF

Plante invasive parmi les plus redoutées d'Europe, la renouée du Japon s'est discrètement installée depuis plusieurs années sur notre territoire. À Luzarches, elle colonise progressivement talus, friches, abords de chemins et parfois même les jardins particuliers.



Si elle peut sembler anodine à première vue, cette plante originaire d'Asie constitue un véritable défi pour les communes : sa croissance fulgurante étouffe la végétation locale, déstabilise les berges, perturbe la biodiversité et rend les terrains difficilement utilisables. Chaque année, son traitement représente également un coût important pour les collectivités, y compris Luzarches.

Pourquoi est-elle si problématique ?

La renouée du Japon possède un système racinaire extrêmement puissant : ses rhizomes peuvent s'étendre à plus de deux mètres de profondeur et jusqu'à sept mètres autour de la plante. Au moindre fragment déplacé — lors d'un chantier, d'un désherbage inadapté ou d'un dépôt de terre — elle repart de plus belle. Sa croissance atteint parfois dix centimètres par jour au printemps, formant en quelques semaines des massifs denses, impénétrables et très difficiles à éliminer.

À Luzarches comme ailleurs, les premières colonies observées se trouvent le long des routes, dans les fossés ou près des cours d'eau : des zones où la plante trouve un terrain idéal pour se propager. On en trouve par exemple autour du bassin de rétention du clos de la Source ou bien autour du tout nouveau parking du Dojo.

Les bons réflexes pour les particuliers

Si la municipalité agit sur les espaces publics, la vigilance de chacun reste essentielle pour limiter sa diffusion. Voici les pratiques recommandées :

- **Ne jamais tondre ni broyer la renouée.** Ces opérations dispersent des fragments de tiges ou de racines qui s'enracinent ensuite ailleurs.

- **Ne pas l'arracher à la main.** Le geste peut sembler logique, mais il favorise la division des rhizomes et accélère la propagation.

- **Éviter tout déplacement de terre suspecte.** Si vous repérez dans votre jardin ou aux abords de votre propriété des tiges caractéristiques (creuses, épaisses, alternant vert et rouge), ne déplacez ni terre ni gravats sans avis spécialisé.

- **Couper régulièrement — proprement.** La méthode la plus simple et la plus efficace pour un particulier consiste à couper les tiges à ras du sol, plusieurs fois par an, toujours en déposant les déchets en déchetterie. À la longue, cela épouse la plante.

- **Installer une bâche occultante.** Sur une petite zone, couvrir le massif d'une bâche noire résistante pendant plusieurs mois limite la photosynthèse et affaiblit les rhizomes.

- **Signaler toute colonie importante.** Si vous observez une propagation proche de l'espace public, merci de le signaler via le site internet de la mairie ou auprès du service accueil.

Un effort collectif à poursuivre

Aucun moyen miracle n'existe, mais la répétition des gestes appropriés permet de la contenir. Pour la commune, limiter l'expansion de cette plante invasive, c'est préserver les paysages luzarchois, protéger nos bords de chemins et nos espaces verts, et éviter des coûts d'intervention qui, chaque année, pèsent davantage.

En adoptant les bons réflexes, chacun peut contribuer à freiner cette progression. Une vigilance partagée, dans les jardins comme sur les terrains publics, reste notre meilleure alliée pour protéger durablement l'environnement de Luzarches.

LUZARCHES ACCUEILLE DE NOUVEAUX HABITANTS... À COQUILLES



Luzarches va accueillir un producteur d'escargots ! Associé à quelques activités pédagogiques et agricoles complémentaires, cette exploitation permettra de valoriser un site naturel laissé jusqu'ici à l'abandon, et va constituer les prémices du Parc agroécologique de Luzarches.

Dans sa séance du 8 décembre 2025, le conseil municipal a décidé de signer un bail rural afin d'aménager un élevage d'escargots dans la propriété communale au lieu-dit « La Pissote » située derrière le parking du Cosec.

Cette propriété d'environ 1,6 hectares est actuellement à l'abandon et ne sert que d'aire de détente pour les sangliers qui traversent la RD 316.

En attendant de disposer des moyens financiers nécessaires à l'aménagement du futur Parc Agroécologique, lequel nécessite encore quelques acquisitions foncières complémentaires, la municipalité préfère confier temporairement l'exploitation agricole du site à un professionnel.

Un producteur local, M. Youssef EL HARRAB, propose d'y développer essentiellement un élevage d'escargots et, à titre accessoire,

- d'élever des poules pondeuses en plein air sur la partie Nord jouxtant la RD 316, c'est-à-dire loin des pavillons de la rue de la Pommeraye.
- De faire visiter régulièrement son exploitation aux enfants des écoles, sur le principe d'une ferme pédagogique

Il est prévu que M. El Harrab aménage à ses frais deux petits chalets à l'entrée du site pour transformer sa production et assurer une vente directe sur site, ainsi que pour aménager des sanitaires. Cet aménagement est conforme aux dispositions du PLU qui a classé cette propriété en zone naturelle à vocation maraîchère.

Il est prévu également que la commune viabilise cet espace depuis le parking du Cosec et clôture la partie de la propriété située le long de la RD 316 après avoir procédé aux abattages de sécurité prévus.

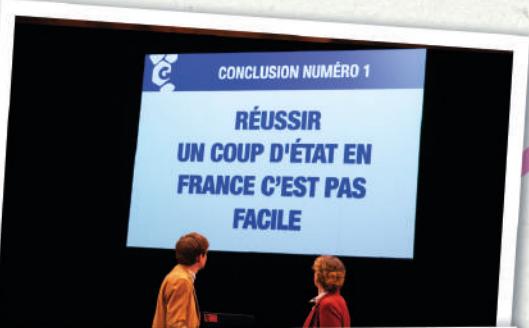
Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs communaux :

- valorisation agricole du foncier communal
- préservation de la biodiversité et entretien naturel du site
- développement des circuits courts et production locale
- préfiguration du futur parc agroécologique

Rétrospective DE VOS ÉVÉNEMENTS



Open Golf Luzarches



RÉTROSPECTIVE DE VOS ÉVÉNEMENTS



Soirée Cabaret

LUZARCHES INTÈGRE LA SCÈNE DÉPARTEMENTALE DU THÉÂTRE



SCÈNE CONVENTIONNÉE
ART EN TERRITOIRE

• p i v o •

Dans le cadre de sa stratégie en faveur d'une culture accessible et vivante, Luzarches engage une collaboration avec le PIVO - Scène conventionnée Art en Territoire. Une nouvelle offre qui permettra d'enrichir la programmation locale tout en soutenant la création artistique.

Afin de renforcer la présence du spectacle vivant sur son territoire, Luzarches s'associe au Pôle Itinérant en Val-d'Oise (PIVO) pour co-construire une programmation mêlant qualité artistique et diversité des formes. Ce partenariat marque une volonté commune : offrir aux habitants l'accès à des propositions culturelles portées par des compagnies semi-professionnelles et professionnelles.

Pour la saison 2025-2026, trois spectacles sont accueillis à la salle Blanche Montel. La première représentation, « *L'art d'avoir toujours raison* » de la Compagnie Cassandre, programmée le 28 novembre 2025, a déjà rencontré un beau succès.

Le second spectacle, « *Portrait de Ludmilla* » par la Compagnie Kaïros, sera présenté le samedi 14 février 2026 à 20h30.

Un troisième spectacle viendra compléter cette programmation. Il devrait se tenir au dernier trimestre 2026, dans le cadre du festival 2026, et viendra prolonger cette dynamique artistique.

Ce partenariat ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour les projets culturels de la ville. En s'associant au PIVO, la commune continue d'enrichir les occasions de sorties, de découvertes, dans le but d'offrir à chacun la possibilité de profiter du spectacle vivant, de vivre la culture à Luzarches.

LUZARCHES ET TERRE DE CARNELLE : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TOURISTIQUE

La commune a officiellement rejoint l'Office de tourisme communautaire Terre de Carnelle, porté par la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France. À ce titre, elle quitte désormais l'Office de tourisme Grand Roissy pour s'inscrire pleinement dans une dynamique touristique plus locale, en cohérence avec son territoire.

L'Office de tourisme Terre de Carnelle a pour mission de valoriser le patrimoine naturel, culturel et historique des communes membres, en mettant en avant les paysages, les sites remarquables, les événements et les savoir-faire locaux.

Il accompagne également les visiteurs dans la découverte du territoire et contribue à renforcer son attractivité.



Ce rattachement inscrit désormais Luzarches dans la stratégie touristique de l'intercommunalité, aux côtés des communes voisines

MURS-MURS DE LA GRANDE GUERRE : LUZARCHES AU CŒUR DE LA MÉMOIRE



À l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, Luzarches a accueilli l'exposition et le spectacle « Murs-murs de la Grande Guerre ». Deux rendez-vous qui ont connu un large succès. Entre archives inédites, récits locaux et créations contemporaines, la commune a rendu un hommage vibrant aux hommes et aux femmes de 14-18, grâce à l'association Valar Carnellis.

Du 3 au 12 novembre, l'exposition « Murs-murs de la Grande Guerre » a investi la salle Blanche Montel, offrant au public luzarchois un voyage sensible au cœur du premier conflit mondial. Conçue à partir de dessins retrouvés sur les murs d'une ferme de Viarmes, elle a présenté de nombreux documents inédits, objets et reconstitutions. L'usage de l'intelligence artificielle, qui animait certains visuels, a permis d'offrir une lecture nouvelle et pédagogique de ces fragments d'histoire.

Parmi les récits évoqués, celui de Pierre Warmé, plombier luzarchois blessé au front puis fait prisonnier en Allemagne, a particulièrement touché les visiteurs. Ses objets, lettres et traces de vie ont rappelé la place de Luzarches à cet époque tragique de notre histoire.

L'exposition a rencontré un très vif succès, attirant un public nombreux et intergénérationnel.

Ces recherches ont également révélé un trésor inattendu : une chanson de poilu écrite depuis les tranchées de Verdun par un Viarmois, une ancienne version de la Chanson de Craonne, ainsi que le programme détaillé d'un concert donné en 1918 par la musique du 83^e régiment d'infanterie alors cantonné à Viarmes.

À cela s'ajoutait un autre document remarquable : le programme du spectacle organisé le 6 mars 1915 à l'abbaye de Royaumont, transformée en hôpital de guerre par les Dames écossaises pour soutenir les blessés.

De ces découvertes est née l'idée d'un spectacle musical retraçant en musique la trame de l'exposition. Sous la direction de François Gentili (Valar Carnellis), l'équipe s'est entourée de l'Harmonie de Viarmes, de la comédienne Amanda Langlet et de Louise Burnier, toutes deux déjà investies dans un précédent spectacle consacré aux Scottish Women de Royaumont. Elles ont été rejoints par plusieurs artistes, musiciens et de nombreux bénévoles. Les projections animées créées par Ludovic Muller, auteur du contenu interactif de l'exposition, venaient ponctuer le récit et en souligner l'émotion.

À Luzarches, le 8 novembre, la salle Blanche Montel a affiché complet : plus de 330 spectateurs (un record) sont venus applaudir cette création mêlant archives, musique et mémoire locale.

Enfin, l'association est revenue le 11 novembre lors de la cérémonie de l'Armistice, en tenues d'époque, aux côtés des anciens combattants, des corps constitués et des élus. Une présence qui a donné une dimension supplémentaire au devoir de mémoire partagé chaque année par les Luzarchois.

JACQUES FOCCART, L'HOMME DE L'OMBRE DE L'ÉLYSÉE... ET LUZARCHOIS



Jacques Foccart, à droite, aux côtés d'Albert Bernard Bongo, président de la République du Gabon (1970) | © Présidence de la République

Homme clé de la Ve République et conseiller incontournable du Général de Gaulle pour l'Afrique, Jacques Foccart a longtemps trouvé à Luzarches un refuge discret. Depuis la Villa Charlotte, il a noué des relations qui ont marqué durablement l'histoire diplomatique française... et celle de notre commune, devenue grâce à lui un lieu de passage inattendu entre la France et l'Afrique.

Figure majeure de la Ve République, conseiller du Général de Gaulle pour les affaires africaines et malgaches, Jacques Foccart reste associé à une image de secret, de réseaux et d'influence discrète. Pourtant, pour de nombreux Luzarchois, il fut aussi un voisin courtois, un élu engagé. Jacques Foccart vivait à la Villa Charlotte. De cette époque, de nombreux Luzarchois se souviennent encore des cortèges sécurisés, ou des passages d'hélicoptères... C'est en effet à Luzarches que se sont déroulées certaines des rencontres diplomatiques les plus marquantes de la seconde moitié du XX^e siècle. Car si l'histoire nationale a retenu son rôle dans la « Françafrique », Luzarches, elle, se souvient d'un homme qui a contribué à tisser un lien singulier et durable entre notre commune et le continent africain.

Né en 1913 en Mayenne, Jacques Foccart rejoint la Résistance dès 1941. Son engagement précoce, notamment au sein de l'Organisation civile et militaire (OCM), lui permet d'établir des relations solides avec de futurs acteurs majeurs de la vie politique

française : Pierre Guillaud de Bénouville, Jacques Chaban-Delmas, ou encore les réseaux gaullistes auxquels il restera fidèle toute sa vie. C'est à Londres qu'il rencontre pour la première fois le Général de Gaulle, avec lequel il participera à la création du Rassemblement du Peuple Français (RPF) après la guerre.

Devenu entrepreneur, il fonde plusieurs sociétés liées à l'exploitation et au commerce de bois tropicaux, notamment la Forestière d'Outre-Mer. Ses activités l'amènent à voyager régulièrement en Afrique et à s'y constituer un réseau dense, composé de responsables politiques, de négociants, puis, au fil du temps, de futurs dirigeants des États africains en marche vers l'indépendance. Ce double ancrage entre résistance et affaires africaines prépare le rôle qu'il jouera à partir de 1958 auprès du Général de Gaulle, revenu au pouvoir.

En 1960, Jacques Foccart est nommé secrétaire général des affaires africaines et malgaches. Le titre, déjà prestigieux, ne reflète qu'en partie l'étendue de son influence : il devient l'architecte discret de la politique africaine de la France. Fidèle du Général puis du Président Pompidou, il supervise les réseaux politiques, diplomatiques, économiques et parfois même militaires destinés à maintenir une relation privilégiée entre la France et ses anciennes colonies. Les historiens le surnomment alors « l'homme de l'ombre », « le cardinal gris » ou encore le « chef d'orchestre » des relations franco-africaines.



© Villa Charlotte

Mais c'est à Luzarches que s'écrivait une part essentielle de cette histoire. Installé avec son épouse à la Villa Charlotte, belle demeure perchée sur les hauteurs du village, Jacques Foccart y recevait régulièrement chefs d'État africains, ambassadeurs et conseillers venus discuter de l'avenir de leur pays. Isolée et préservée, la propriété offrait le cadre idéal à ces rencontres confidentielles. Au point que certains journalistes avaient fini par qualifier Luzarches de « capitale de l'AOF ». Une formule qui prête à sourire, mais qui traduit bien l'importance des relations qui se nouaient ici.

Pour les habitants, l'époque a laissé une mémoire vive. Grâce à lui, notre commune s'est retrouvée au cœur d'un réseau diplomatique inattendu. Presque tous les présidents d'Afrique de l'Ouest furent faits citoyens d'honneur de la ville — y compris Jean-Bedel Bokassa. Les dirigeants africains, très attachés au couple Foccart, appelaient même Madame Foccart « Maman » et lui faisaient parvenir des fleurs à l'occasion de la fête des mères.

Loin de se contenter d'accueillir ces illustres visiteurs, Jacques Foccart prit également part à la vie municipale. Conseiller municipal, il facilita des relations privilégiées entre Luzarches et plusieurs villes africaines, notamment au Togo, au Gabon et en Côte d'Ivoire. C'est en grande partie grâce à lui que fut établi le jumelage avec Yamoussoukro, capitale administrative ivoirienne. Ces liens ont donné lieu, durant plusieurs décennies, à des échanges réguliers : délégations officielles, séjours culturels ou voyages municipaux. « Là-bas, le nom de Luzarches est presque aussi connu que Paris. » s'amusait à dire Bernard Messéant, ancien maire de Luzarches.

Les relations étaient si étroites qu'un rituel municipal s'était installé : chaque jour de l'An, une aubade était donnée dans le parc de la Villa Charlotte pour honorer les époux Foccart, en remerciement pour les services rendus à la commune et pour l'image internationale qu'ils avaient contribué à lui donner.

Aujourd'hui encore, la présence de Jacques Foccart continue de marquer la mémoire locale. Derrière les murs de la Villa Charlotte, dans les rues qu'il a parcourues et au sein du conseil municipal où il siégea, s'est écrite une page singulière de l'histoire luzarchoise. Une page où notre village devint, l'espace d'un instant, un carrefour inattendu entre la France et l'Afrique.

CDL DANSE LAMORLAYE -LUZARCHES



La section Country-Line Dance de notre club de danse organise une journée Workshops et Bal le samedi 7 février 2026 à la salle Blanche Montel.

Une telle journée s'organise autour d'un chorégraphe invité par le club de Country-Line avec des ateliers d'apprentissage de chorégraphies créées par le chorégraphe en question.

Il y a plusieurs niveaux (en général Intermédiaire - Novice - Débutant) planifiés sur la journée, avec une pause méridienne puis un bal géré par les enseignants des clubs.

Pour exemple, dimanche 23/11, nous étions à Pierrelaye pour une journée Workshop avec un chorégraphe anglais.

Notre invité est un jeune chorégraphe belge et vient de Liège.

La journée débutera avec un premier workshop niveau intermédiaire (un des plus hauts) puis un atelier niveau Novice et enfin un atelier niveau Débutant.

Le bal se déroulera jusqu'à 21h00/22h00.

CLUB DE L'ÂGE D'OR



Le Club de l'Âge d'Or propose régulièrement des moments de distraction divers tels que des sorties : spectacles musicaux, théâtres, visites culturelles, musées, cabarets, etc.

Le club est présent tous les jeudis après-midi à la salle de l'Âge d'Or. Nous vous recevons avec un café, thé, goûter. Nous serions heureux d'accueillir de belote, tarot, rami, etc; et des personnes souhaitant juste partager des moments de convivialité. Nous organisons aussi des jeudis après-midi à thèmes.

Contact : agedor.luzarches@gmail.com

JOUONS ENSEMBLE À LUZARCHES



Association JOUONS ENSEMBLE À LUZARCHES organise des soirées jeux de société, pour petits et grands, entre amis, en familles, seul ou toujours en votre compagnie pour s'amuser ! C'est une soirée conviviale.

Suivez-nous sur facebook et vous serez mis au courant des prochaines dates !

LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LUZARCHES



Le samedi 4 octobre 2025, le cercle de lecture de l'association « Les amis de la bibliothèque » a organisé, dans la salle de l'âge d'or, un spectacle-concert intitulé « L'accordéon dans tous ses états ».

Une quarantaine de personnes a pu assister gratuitement à la prestation de Sarah Gillard accordéoniste professionnelle et d'Aurélien Dommaget pour les explications.

Ce moment musical a permis de découvrir plusieurs facettes de cet instrument, son histoire et son fonctionnement agrémentés de pièces musicales variées de Piazzolla, Bach et d'autres compositeurs et d'un morceau de bandonéon.

Le cercle de lecture remercie Monsieur Mansoux et Monsieur Schembri pour leur présence, la municipalité pour le prêt de la salle et le personnel de la bibliothèque pour le prêt de matériel.

Les membres du cercle se réunissent une fois par mois à la bibliothèque pour échanger leurs impressions de lecture. La date est précisée à la bibliothèque, où une présentation des « coups de cœur » du cercle est installée sur les rayons de livres, et sur le site de l'association : <https://cercledelecturedeluzarches.fr/>

La réunion est ouverte à tous, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir.

Les membres du cercle de lecture

CHORALE ACIL : PREMIER CONCERT DE 2026



Nous sommes heureux de vous inviter à une soirée qui nous tient particulièrement à cœur : notre concert « La Chorale de Luzarches fait son cinéma » ! Nous avons préparé un programme entièrement dédié aux plus belles musiques de films.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 31 janvier 2026, à 20h30, à la salle Blanche Montel. L'entrée est libre, avec une participation au chapeau pour ceux qui le souhaitent.

Nous espérons vous faire passer un moment chaleureux, convivial et plein d'émotion, en partageant avec vous le plaisir que nous avons eu à préparer ce concert.

Contact : acil95270@gmail.com

LUZ'ASSMAT



L'association Luz'Assmat continue d'accueillir des assistantes maternelles et ses enfants accueillis.

Après des départs (retraite, changement de profession). Nous avons pu ouvrir l'inscription à quatre nouvelles adhérentes, qui étaient sur liste d'attente (La demande étant forte).

Pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs assistantes maternelles, ils ont le plaisir de se retrouver les lundis et vendredis matin. Les enfants peuvent ainsi se familiariser avec la collectivité, et réaliser de nombreuses activités manuelles, ludiques, musicales, dans une bonne ambiance.

ASL YOGA



Le yoga, un art fondamental
Les asanas, ou postures, développent force et souplesse.
Ils soulagent particulièrement les maux du dos, aident au bon fonctionnement de tous les organes, améliorent la digestion et la circulation sanguine.

Lieu : DOJO (salle aikido) - 17 ter avenue de la libération
95270 Luzarches

Horaire : Mercredi 20h00 à 21h15

Contact : 06 24 53 57 37

Email : caldicote95@gmail.com

Site internet : yoga95.fr

ASCL FOOTBALL



La saison est désormais lancée pour l'ensemble des équipes de l'ASCL FOOTBALL : féminines, seniors, vétérans et jeunes ont tous repris le chemin du terrain début septembre.

Présent au forum des associations, le club enregistre une belle hausse de près de 30 % des effectifs, toutes catégories confondues – une belle récompense pour l'investissement de chacun.

L'ASCL FOOTBALL reste ouvert à toutes et tous, enfants comme adultes, souhaitant rejoindre une équipe conviviale et dynamique !

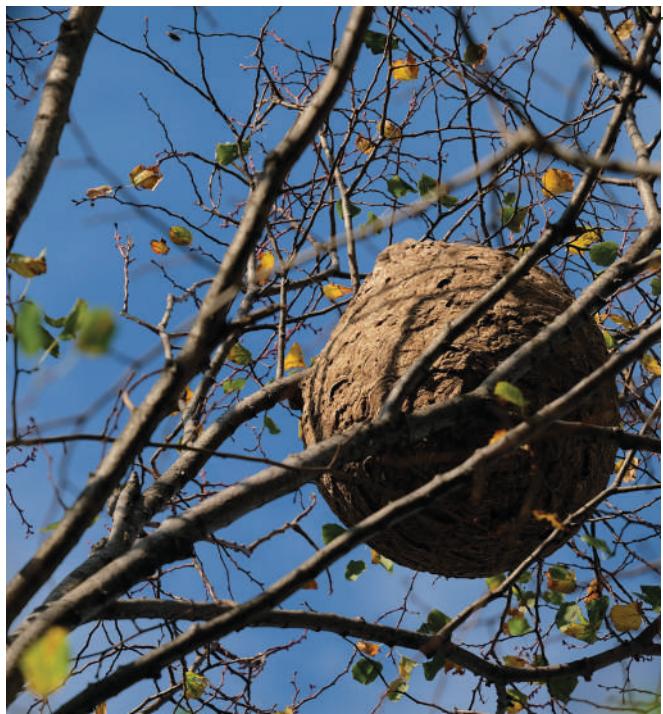
Contacts :

École de foot - Mathieu Montredon : 07 86 11 08 42

Président - Mehdi Khaled : 06 38 39 42 50

FRELON ASIATIQUE : BIEN AGIR... AU BON MOMENT

Face à la prolifération du frelon asiatique, le Maire de Luzarches a pris un arrêté municipal permanent afin de protéger la population, la biodiversité et l'apiculture. Si la commune intervient sur le domaine public, les habitants ont des obligations précises sur leurs propriétés privées. Voici comment agir efficacement, au bon moment, tout en préservant la biodiversité.



Un insecte invasif sous surveillance

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce exotique envahissante désormais bien implantée dans le Val-d'Oise. Prédateur des abeilles, il fragilise la pollinisation et perturbe les équilibres naturels. La présence de nids à proximité des habitations, des écoles ou des voies publiques peut également représenter un risque pour la sécurité et la santé des personnes. Face à cette situation, le Maire de Luzarches a pris un arrêté municipal afin d'organiser la prévention, la surveillance et la destruction des nids sur l'ensemble du territoire communal.

Domaine public et domaine privé : qui est responsable ?

La commune assure la gestion et la destruction des nids situés sur le domaine public (voie, espaces communaux, bâtiments municipaux).

En revanche, tout nid présent sur une propriété privée relève de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant. Celui-ci a l'obligation :

- de signaler la présence du nid en mairie,
- de faire procéder à sa destruction,
- et de fournir un justificatif d'intervention (facture ou attestation).

Destruction des nids : une obligation encadrée

En raison de la dangerosité du frelon asiatique, il est formellement interdit à toute personne non qualifiée d'intervenir sur un nid. La destruction doit obligatoirement être confiée à un professionnel compétent, disposant du matériel adapté.

À compter du signalement ou de la notification par la commune, le propriétaire dispose d'un délai maximal de deux semaines pour faire procéder à la destruction du nid, sauf urgence ou danger imminent, auquel cas un délai plus court peut être fixé.

En cas de carence du propriétaire ou d'impossibilité de le joindre, la commune peut, après autorisation judiciaire, intervenir d'office sur la propriété privée, les frais restant à la charge du propriétaire.

Le piégeage : quand et comment agir ?

Contrairement aux idées reçues, le piégeage ne doit pas être pratiqué toute l'année.

Il est encouragé uniquement au printemps, de mars à mai, période durant laquelle il permet de capturer les fondatrices avant la création des nids. En dehors de cette période, il est inefficace et nuisible à la biodiversité.

Les pièges utilisés doivent être sélectifs et spécifiquement conçus pour le frelon asiatique, afin de limiter la capture des insectes non ciblés. Concernant l'appât, les frelons asiatiques sont particulièrement attirés par certains mélanges fermentés : le vin blanc sec, qui a l'avantage de repousser les abeilles, peut être associé à de la bière brune. L'ajout d'un sirop de fruits rouges apporte la note sucrée recherchée et renforce l'attractivité du piège, tout en limitant l'impact sur les pollinisateurs...

De nombreux tutoriels existent aujourd'hui pour fabriquer des pièges simples et peu coûteux, accessibles à tous. Veillez bien à respecter les règles précédemment citées, et vous ferez mouche !

Un devoir collectif au service de tous

Toute infraction aux dispositions de l'arrêté municipal est passible de sanctions. Mais au-delà de l'aspect réglementaire, la lutte contre le frelon asiatique repose sur la responsabilité individuelle et la vigilance collective.

En signalant les nids, en respectant les délais et en adoptant les bons réflexes, chaque habitant de Luzarches contribue à la sécurité de tous et à la préservation de la biodiversité locale.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES - ILS SE SONT DIT OUI :

04.10.2025

M. CHALAL Jérémie & Mme ALLEAUME Audrey

PACS :

07.11.2025

M. AIGOIN Rodrigue & Mme IJIMA Moe

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

11.08.2025 - MENVEUX Michelle

08.10.2025 - NEL Jacques

30.11.2025 - GAILLANNE Jeannette

NAISSANCES :

30.11.2025 - GOMES Ezio



À VOS AGENDAS

JANVIER

- 31 - Concert de l'ACIL - *Salle Blanche Montel* - 20h30

FÉVRIER

- 14 - Théâtre : *Portrait de Ludmila (PIVO)* - *Salle Blanche Montel* - 18h

- 28 - Théâtre : *Quand la Chine téléphonera* (Cie À Tour de Rôles) - *Salle Blanche Montel* - 20h30

MARS

- 14 - Concert de musique Celtique (EirYs) - *Église Saint-Côme & Saint-Damien* - 20h30

- 28 - Carnaval Dia de los gringos - *Centre de loisirs l'Île des Enfants* - 13h

- 28 & 29 - Théâtre : *Ça se complique ! (La Bande des Théâtreux)* - *Salle Blanche Montel* - 20h30

AVRIL

- 04 - Concert : *Jean-Marie Slonski* - *Salle Blanche Montel*

- 04 - Chasse aux œufs - *Parc Lavigne* - 15h

- 12 - Troc de plantes - *Marché de la Halle* - 9h à 12h

MAI

- 29 - Concert : *Les Quatre saisons, Vivaldi (Orchestre Lamoureux)* - *Église Saint-Côme & Saint-Damien* - 20h30

JUIN

- Du 5 au 10 - Fête foraine - *Parc Lavigne*

- Du 12 au 14 - Spectacle : *École municipale de Danse*

- 19 - Théâtre :

- 21 - Fête de la Musique - *Cœur de ville*

- 26 - Kermesse - *Parc Lavigne*

CONTACTS

Le Maire, Michel MANSOUX : michel.mansoux@luzarches.net
Services techniques : secretariat.technique@luzarches.net
Service urbanisme (sur rdv uniquement) :
urbanisme@luzarches.net
Services à la population (état-civil, cimetière, élection...) :
mairiedeluzarches@luzarches.net . 01.30.29.54.54

Service scolaire (en mairie) :
service.scolaire@luzarches.net . 01.30.29.59.90
Conseil Municipal des Jeunes :
conseilmunicipaldesjeunes@luzarches.net
Police Intercommunale : 09.71.57.18.82



TRIBUNES D'EXPRESSION LIBRE

GROUPE D'OPPOSITION « LUZARCHES 20.26 »

Le groupe Luzarches 20.26 n'a pas souhaité publier de tribune dans ce magazine.

Vos élus Luzarches 20.26 | Contact : luzarches2026@gmail.com

GROUPE MAJORITAIRE « LUZARCHES POUR VOUS »

Conformément aux règles applicables à la communication des collectivités en période préélectorale, le groupe majoritaire a choisi de ne pas publier de tribune dans ce numéro du journal municipal.

Cette décision vise à garantir la neutralité de l'information et l'égalité de traitement entre les différentes sensibilités.

Vos élus de la majorité



**GESTION LOCATIVE
LOCATION
ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS**

10 rue du Général de Gaulle
95270 Luzarches
01 30 35 08 18

JBM TRANSACTION
06 16 87 27 70

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

2 Rue du Général de Gaulle
95270 Luzarches
01 30 35 06 00

nestenn.com



**G A R A G E
SAINT CHRISTOPHE**



**DIAGNOSTIC - MÉCANIQUE - CARROSSERIE
TOUTES MARQUES**

Depuis 1978

21 avenue de la Libération - LUZARCHES - 01 34 71 00 66

RESTAURANT ZERALDA
Restaurant oriental
09 54 84 02 81 / 06 31 05 82 72
Sur place ou à emporter
Fermé le lundi
Ouvert du mardi au dimanche :
11h30 14h30 et 19h30 - 22h30
lilyane2006@hotmail.fr
restaurantzeralda.eatbu.com
26 rue du Cygne - 95270 LUZARCHES

Ets LACOUR
Plomberie Chauffage
Installation et entretien de chaudière
GAZ / FUEL
Installation et entretien
de Pompe à Chaleur (PAC)
38 rue de Paris 95270 Viarmes
Tél. 06 10 57 90 68 - contact@lacour.fr

<http://www.lacour.fr>

Luzarches

CARNAVAL

Dia de los gringos



MAQUILLAGE - DÉFILÉ - BONHOMME CARNAVAL (PARC LAVIGNE) - SPECTACLES DES ENFANTS - GOÛTER

27 MARS 2026
L'ÎLE DES ENFANTS (RUE DES SELLIERS) | DÈS 13H

